LES COURSES DE PRINTEMPS sur l'Hippodrome de la Marche, commenceront dimanche 29 mai 1853.

Le jugé Hector sort en tête pour la première, ch. de 3 ans, propriété de Gladiateur, et de Thérésine, propriété de Mary Thomas.

Deuxième course, réservée aux chevaux de demi-sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Le jugé Hector sort en tête pour la première, ch. de 3 ans, propriété de Gladiateur, et de Thérésine, propriété de Mary Thomas.

Troisième course, réservée aux chevaux de demi-sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatrième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Cinquième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Sixième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Septième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Huitième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Neuvième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Dixième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Onzième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Douzième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Treizième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatorzième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quinzième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Seizième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Dix-septième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Dix-huitième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Dix-neuvième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Vingtième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Vingt-et-unième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Vingt-deuxième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Vingt-troisième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Vingt-quatrième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Vingt-cinquième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Vingt-sixième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Vingt-septième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Vingt-huitième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Vingt-neuvième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Trentième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Trente-et-unième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Trente-deuxième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Trente-troisième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Trente-quatrième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Trente-cinquième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Trente-sixième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Trente-septième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Trente-huitième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Trente-neuvième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quarantième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quarante-et-unième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quarante-deuxième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quarante-troisième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quarante-quatrième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quarante-cinquième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quarante-sixième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quarante-septième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quarante-huitième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quarante-neuvième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Cinquantième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Cinquante-et-unième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Cinquante-deuxième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Cinquante-troisième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Cinquante-quatrième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Cinquante-cinquième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Cinquante-sixième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Cinquante-septième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Cinquante-huitième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Cinquante-neuvième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixantième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-et-unième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-deuxième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-troisième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-quatrième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-cinquième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-sixième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-septième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-huitième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-neuvième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-dixième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-et-onzième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-douzième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-treizième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-quatorzième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-quinzième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-seizième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-dix-septième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-dix-huitième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Soixante-dix-neuvième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingtième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingt-et-unième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingt-deuxième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingt-troisième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingt-quatrième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingt-cinquième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingt-sixième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingt-septième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingt-huitième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingt-neuvième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingt-dixième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingt-onzième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingt-douzième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingt-treizième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingt-quatorzième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingt-quinzième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de moins. Les chevaux ne feront que deux tours de piste. Les entrées seront de 5 francs.

Quatre-vingt-seizième course, réservée aux chevaux de pur sang, ayant couru sur l'hippodrome de la Marche, ou dans les environs de Paris, depuis le 1er mai 1852. Les chevaux ayant remporté un lot et le montant de la course, ne pourront y prendre part. Le poids sera de 60 kil. et les juments auront 2 kil. de